

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2239

8 septembre 2012

SOMMAIRE

ACF III Investment S.à r.l.	107467	Cactus S.A.	107449
AFET (Poland) S.A.	107426	Charity & Investment Merger Arbitrage Fund	107452
Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie S.à r.l.	107450	CommCapital S.à r.l.	107450
Agri Renewable Fund Sicar S.A.	107451	Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l. ..	107444
Albatros Trading S.A.	107450	De Angelis Group S.à r.l.	107441
Alpha Factoring S.à r.l.	107451	DexLux	107430
Alscot Sàrl	107451	Fidomes	107426
Alura Capital Partners S.A.	107461	General Oriental (Services) Limited	107433
Amplio Filtration Group S.A.	107445	International Commercial Management S.A.	107437
Am Stadtpark GP Sàrl	107466	KKR International Flooring 1 S. à r.l.	107443
Anh-My S.A.	107469	KKR International Flooring 2 S. à r.l.	107439
Antargaz Luxembourg S.A.	107470	KRAV-MAGA Luxembourg a.s.b.l.	107445
Aon Holdings Luxembourg S.à r.l.	107471	MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.	107430
Apollo 11 S.à r.l.	107439	metallic design S.à r.l.	107450
Areca SICAV SIF	107472	Morland S.A.	107467
Artemis Hermes S.à r.l.	107449	Nordic Lime Street Lux S.à r.l.	107453
Assurances-Conseils Luxembourg	107452	Orion European Alnilam S.à r.l.	107469
Autumn Leaves S.A.	107467	Rebello's 75	107433
Aviare	107452	Rito Sàrl	107465
Axis Interim	107445	Rosorio Investments S.à r.l.	107437
AZ Plus Investment Management S.A. ..	107426	Rub S.A.	107438
Balopa S.à r.l.	107444	Spinelle Investments S.à r.l.	107438
BCS Management S.à r.l.	107438	St. James International Investments S.à r.l.	107471
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	107427	Tenaris Investments S.à r.l.	107439
Belval Plaza II Mall S.à r.l.	107446	Tenev S.A.	107440
Belval Plaza Tower S.à r.l.	107434	World Hotels Garant S.A.	107445
Biaggi S.à r.l.	107470		
Bimon S.A.	107462		

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 95.765.

This is to inform you that I am resigning with immediate effect from my position as Managing Director of Fidomes S.A., established and having its registered address at 75, Parc d'Activités (L-8308 Capellen) and registered with the Registry of Commerce and Companies under the number B-95765

La présente pour notifier ma démission de mon mandat d'administrateur-délégué de Fidomes S.A., établie et ayant son siège à 75, Parc d'Activités (L-8308 Capellen) et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro: B-95765.

Cette démission prend effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Thanh NGUYEN.

Référence de publication: 2012102731/15.

(120140456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

AZ Plus Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 36.788.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 juin tenue extraordinairement à Pétange en date du 4 avril 2012

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Barthélémy pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Loertscher pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Jean-Luc Barthélémy pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018.

Administrateur délégué:

Monsieur Jean-Luc Barthélémy, conseiller économique
demeurant à L-1450 Luxembourg, 30A côte d'Eich

Administrateurs Monsieur

Pascal Wagner, comptable.

adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J-B Gillardin

Monsieur Gérard Loertscher, banquier,

demeurant à Kilchberg, Suisse

Commissaire aux comptes:

SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE SARL

L-4735 Pétange, 81 rue J-B Gillardin

Pétange, le 4 avril 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012102837/31.

(120141366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.820.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 26 juin 2012:

1. Réélection de M. Laurent Lavergne en tant que Administrateur de la Société;
2. Réélection de M. Ernst Schaufelberger en tant que Administrateur de la Société;
3. Réélection de la société European Retail Venture S.A. en tant que Administrateur de la Société;

4. Réélection de M. Ian Chappell en tant que Administrateur de la Société;
 5. Réélection de M. Mohamed Al Qubaisi en tant que Administrateur de la Société;
 6. Réélection de M. Bruce Melville Ambler Jr en tant que Administrateur de la Société.
 7. Réélection de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société; avec effet à partir du 26 Juin 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012102796/19.

(120141036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115595 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza I Apartments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a notarial deed dated 27 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2294 on 8 December 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3199 on 28 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120931 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;

- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115595 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza I Apartments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège

social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 2294 le 8 décembre 2006, modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3199 le 28 décembre 2011, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120931 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;

(xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;

(xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papisideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/934. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102054/171.

(120140265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**DexLux, Société à responsabilité limitée,
(anc. MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.412.

In the year Two Thousand and Twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Dexia Crédit Local, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Defense 2 – F92919 La Defense Cedex, registered with the registre de commerce et des sociétés de Nanterre under number B 351 804 042 (the "Sole Shareholder") here duly represented by David Remy, employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,700.- (twelve thousand seven hundred euros), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.412 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated 18 March 2004, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 627 dated 17 June 2004 page 30083;

(i) the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on 23 April 2004 by notarial deed before Maître Paul Frieders, notary prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 761 dated 23 July 2004, page 36525; and

(ii) the Articles have been amended on 17 December 2008 by notarial deed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 330 dated 14 February 2009, page 15817.

(iii) the Articles have been amended on 29 March 2012 by notarial deed before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1328 dated 30 May 2012, page 63725.

This being declared, the appearing party, owner of the 508 (five hundred and eight) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, effective as of the present day.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company which will become DexLux, effective as of the present day.

Third resolution

The Sole Shareholder informs the Company that its name has changed to DexLux and that its registered office has changed to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first Article so as to reflect the change of name of the Company as follow:

Art. 1st. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DexLux, (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Fifth resolution

The Sole Shareholder empowers (i) any employee of Alter Domus, a Société à Responsabilité Limitée established under Luxembourg law, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (ii) Maître Francis Kessler or (iii) any employee of his notary office, each acting individually, to (i) proceed, in accordance with the above resolutions, with the mandatory filings with the Luxembourg Trade and Companies Registry, and (ii) inform any third parties including banks, government authorities and other relevant entities of the new name and registered office of the Company and to take any other measures in connection with the changes of name and registered office of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignations of Mrs Mireille Barthez and of Mrs Rosa Villalobos as Managers of the Company with effect as of July 27th, 2012 and grant full discharge to Mrs Mireille Barthez and of Mrs Rosa Villalobos for the carrying out of her duties as Managers of the Company up to July 27th, 2012.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with effect as this deed, Mrs Annette Bouly, born in Montreuil-sur-Mer (France) on September 28, 1964, with professional address at 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Defense 2 - 92913 La Défense Cedex, and Mrs Ingrid Moinet, born in Bastogne (Belgium) on December 5, 1975, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, as new managers of the Company for an unlimited period.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Dexia Crédit Local, une société anonyme incorporée selon la loi française, ayant son siège social au 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2 – F92919 La Défense Cedex, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 351 804 042 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par David Remy, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de EURO 12.700 (douze mille sept cents euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.412 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg le 18 mars 2004, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 627 du 17 juin 2004, page 30083,

(i) les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 23 avril 2004 en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire prénommé, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 23 juillet 2004, page 36525; et

(ii) les Statuts ont été modifiés le 17 décembre 2008 en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 14 février 2009, page 15817.

(iii) les Statuts ont été modifiés le 29 mars 2012 en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg), et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 30 mai 2012, page 63.725

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des 508 (cinq cent huit) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société qui deviendra DexLux à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique informe la Société que sa dénomination sociale a changé pour DexLux et que son siège social a été transféré au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter le changement de dénomination sociale de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DexLux, (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Cinquième résolution

L'Associé Unique donne tout pouvoir à (i) chaque employé d'Alter Domus, une Société à Responsabilité Limitée incorporée selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (ii) Maître Francis Kessler ou (iii) chaque collaborateur de son office notarial, chacun pouvant agir individuellement, pour procéder, en accord avec les résolutions précédentes, aux formalités d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois, et (ii) informer les tiers, incluant les banques, les autorités gouvernementales et toutes autres parties pertinentes de la nouvelle dénomination sociale et du nouveau siège social de la Société et de prendre toutes mesures en lien avec les changements de dénomination sociale et de siège social de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter les démissions de Mme Mireille Barthez et de Mme Rosa Villalobos en tant que gérants de la Société à compter du 27 juillet 2012 et donne décharge à Mme Mireille Barthez et Mme Rosa Villalobos de leur responsabilité en tant que gérant de la Société jusqu'au 27 juillet 2012.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, Mme Annette Bouly, née à Montreuil-sur-Mer (France) le 28 septembre 1964, résidant professionnellement au 1 Passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Defense 2 - 92913 La Défense Cedex, France et Mme Ingrid Moinet, née à Bastogne (Belgique) le 5 décembre 1975, résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée.

107433

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102434/153.

(120139895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rebelo's 75, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7446 Lintgen, 24, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 158.889.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2012

En date du 23 juillet 2012, a eu lieu la cession de parts sociales suivantes:

Monsieur Saul REBELO CARVALHO, né le 9 mars 1975 à Luxembourg, demeurant à L-3238 BETTEMBOURG, 7, rue de l'Indépendance, a cédé 50 parts sociales sur les 100 parts sociales qu'il détenait à Madame Carla Alexandra DE QUEIROS MARTINS, née le 8 avril 1973 à Luanda Angola, demeurant à L-7539 ROLLINGEN, 10, rue Jaansmilén..

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Saul REBELO CARVALHO	50 parts
Madame Carla Alexandra DE QUEIROS MARTINS	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés de la société ont pris les décisions suivantes:

Nomination de M. Saul REBELO CARVALHO, logisticien, né le 9 mars 1975 à Luxembourg, demeurant au 7, rue de l'Indépendance, L-3238 Bettembourg, au poste de gérant technique,

Nomination de Mme Carla Alexandra DE QUEIROS MARTINS, serveuse, née le 8 avril 1973 à Luanda Angola, demeurant à L-7539 ROLLINGEN, 10, rue Jaansmilén au poste de gérante administrative.

La société est engagée par la seule signature de l'un ou l'autre gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 23 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012102548/25.

(120140384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur David COWLING, directeur, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse, Président;

- Madame Luce GENDRY, demeurant professionnellement à c/o Rothschild & Cie, 23bis, avenue de Messine, F - 75008 Paris, France, Vice-Président;

- Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse;
- Madame Stephanie DAWSON, comptable, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1204 Genève, Suisse;
- Monsieur Alexander GOLDSMITH, demeurant à Grosmont, Monmouthshire, bâtiment Hill House, NP7 8LD Wales, Royaume - Uni;
- Monsieur Niko LAINE, comptable, demeurant professionnellement à c/o General Oriental (Services) Limited, 77, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;
- Monsieur Bryan DIX, administrateur de société, demeurant professionnellement à La Tanière Le Preel, Castel GY5 7DN, Guernsey.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103108/29.

(120141335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 119.548.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115602 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza Tower S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a notarial deed dated 18 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1911 on 11 October 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3129 on 20 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119548 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale, lease or any other transaction in respect of (part of) the Property;

- (ix) cash flow distributions of any kind;
- (x) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xi) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiii) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale, lease or any other transaction in respect of (part of) the Property;
- (ix) cash flow distributions of any kind;
- (x) payment of employees -and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xi) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiii) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115602 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza Tower S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1911 le 11 octobre 2006, modifié pour

la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3129 le 20 décembre 2011, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119548 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et souscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente, location ou toute autre transaction concernant la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (x) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xi) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiii) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et souscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente, location ou toute autre transaction concernant la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (x) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xi) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiii) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papisideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/936. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102060/157.

(120140349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

International Commercial Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.140.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 mai 2012.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

* Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

* Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

* La société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-59.942, dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

- de renouveler au poste d'administrateur délégué:

Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

- de renouveler au poste de Commissaire aux comptes:

La société MPM International S.A. ayant son siège social 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012103210/32.

(120140779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Rosorio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.441.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 25 juin 2012

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ROSORIO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102559/16.

(120140394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.361.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de type B de votre estimée société.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2012102562/10.

(120140437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

BCS Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.171.

Par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} août 2012, il a été décidé:

- De nommer en tant que gérant pour une durée illimitée, Monsieur Alexander WIDERA, né le 19 mars 1976 à Varsovie (Pologne), résidant à ul. Krasynskiego 2A, 01-601 Varsovie (Pologne);
- De créer deux (2) catégories de gérants, respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B;
- De reclassifier les mandats de Messieurs Maciej JASINSKI, Tomasz MATCZUK et Alexander WIDERA en tant que gérants de catégorie A et Monsieur Cédric JAUQUET en tant que gérant de catégorie B;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Maciej JASINSKI;
Monsieur Tomasz MATCZUK;
Monsieur Alexander WIDERA.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Cédric JAUQUET

La société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A.

Luxembourg, le 08 août 2012.

Pour: BCS Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Johanna Tenebay / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012102862/28.

(120140901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.042.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juillet 2012

1) Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *SPINELLE INVESTMENTS S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102610/16.

(120140453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.329.402.516,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 154.302.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102626/11.

(120140395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 169.556.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2012, que les démissions de Monsieur Jean-Baptiste Wautier, Monsieur Benjamin Hara et Monsieur Cédric Dubourdiu en tant que gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat et que:

- Monsieur Maximilian Kastka, né le 25 mars 1978 à Dusseldorf, Allemagne et demeurant professionnellement au Neuer Wall 55, D-20354 Hambourg, Allemagne;
- Monsieur Moritz Elfers, né le 6 mars 1983 à Detmold, Allemagne et demeurant professionnellement au Neuer Wall 55, D-20354 Hambourg, Allemagne;

ont été nommés en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} août 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper,
- Mme Christelle Rétif,
- M. Naïm Gjonaj,
- M. Nik Hood,
- M. Moritz Elfers, et
- M. Maximilian Kastka.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012103626/28.

(120140965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

KKR International Flooring 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.561.425,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 120.167.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission avec effet immédiat de Frank Thihatmar en tant que membre du conseil de gérance (gérant) de la Société.

Par résolution écrite en date du 8 août 2012 l'associé unique de la Société a nommé Dr. Jan Könighaus en tant que membre du conseil de gérance de la Société (gérant) avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Matteo Bozzo, né le 8 mars 1982 à Gênes en Italie, gérant, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni Gérant

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de

Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant

Pour KKR International Flooring 2 S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2012102737/25.

(120140435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Tenev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.469.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TENEV S.A., en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 25 octobre 2010 suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2680 du 7 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 156469.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2012 comprenant nomination de LOZANO S.A., Panama, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 23 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. GRUNDHEBER, S. BOULARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 août 2012. LAC/2012/36681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102636/76.

(120140332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

De Angelis Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.581.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company ("société anonyme") "FINOX HOLDING S.A.", established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 84850,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mrs. Christine SCHWEITZER, companies director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; and

- Mr. Jean FELL, chartered accountant, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "DE ANGELIS GROUP S.À.R.L.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 84581, has been incorporated pursuant to a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on November 22, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 414 of March 14, 2002;

2) That the corporate capital is set at forty-one thousand five hundred Euros (EUR 41,500.-) represented by one thousand six hundred and sixty (1,660) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "FINOX HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84850, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; et

- Monsieur Jean FELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "DE ANGELIS GROUP S.ÀR.L.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84581, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 14 mars 2002;
- 2) Que le capital social est fixé à quarante et un mille cinq cents euros (EUR 41.500,-) divisé en mille six cent soixante (1.660) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHWEITZER, J. FELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102175/113.

(120140317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

KKR International Flooring 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.550.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.283.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 juillet 2012, les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission avec effet immédiat de Frank Thihatmar en tant que membre du conseil de gérance (gérant) de la Société;

- nommé Dr. Jan Könighaus en tant que membre du conseil de gérance de la Société (gérant) avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Matteo Bozzo, né le 8 mars 1982 à Gênes en Italie, gérant, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni Gérant
 Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant
 Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant
 Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Gérant

Pour KKR International Flooring 1 S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2012102736/26.

(120140432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.012.

Le siège social de l'associé unique de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012102912/12.

(120141157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Balopa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.060.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mai 2012 qu'ont été réélus aux fonctions de gérant de la société:

- M. Claude Blum demeurant à CH-8021 ZURICH, 14, Usterstrasse;
- Mme Maria Graciela Maches Michavila demeurant à L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France;
- Jan Henrick Lütjens demeurant à L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012102858/19.

(120141171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Amplio Filtration Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.635.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 09 août 2012 a décidé de nommer un réviseur d'entreprise, la société Ernst & Young, avec siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc D'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, N° RCS B 47.771 afin d'établir les comptes consolidés à partir de l'exercice 2011.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012102812/13.

(120141450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

KRAV-MAGA Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3391 Peppange, 23, rue Alex Federspil.

R.C.S. Luxembourg F 8.986.

Art. 1^{er}. Est créée sous la dénomination «KRAV-MAGA Luxembourg a.s b. l.» une association sans but lucratif, dont le siège est fixé à Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

Référence de publication: 2012102738/10.

(120140425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

World Hotels Garant S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.097.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 19 février 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- de la société WORLD HOTELS GARANT SA, ayant eu son siège social à L-1258 LUXEMBOURG, 1, rue Jean-Pierre Brasseur

Ledit jugement a ordonné aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 12 mars 2009

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2012102746/16.

(120140408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Axis Interim, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.338.

L'actionnaire unique est d'accord sur les points suivants:

1. Démission et nomination d'un nouveau gérant technique
2. Divers.

Résolutions

1. L'actionnaire unique accepte, en date du 28 juillet 2010, la démission de Madame Hélène Turkey, gérante technique de la société et nomme en son remplacement Monsieur Christophe Velge, né le 3 juin 1963 à Zwevegem (Belgique) demeurant à Eenbeekstraat 35 B- 9070 Destelbergen

Son mandat commencera le 28 juillet 2010 et aura une durée indéterminée.

3. Néant.

La société FINPARCO N.V.

L'actionnaire

Référence de publication: 2012102836/18.

(120141354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), the undersigned.

There appeared:

Belval Plaza II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119547 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza II Mall S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a deedni of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, passed on 27 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2295 on 8 December 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3198 on 28 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120934 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect to (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers.
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees -and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect to (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers.
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees -and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119547 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza II Mall S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 2295 le 8 décembre 2006, modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3198 le 28 décembre 2011 (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120934 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

107448

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papisideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012. REM/2012/930. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102058/172.

(120140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.655.

—
Cession

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 6 août 2012 que les 400 parts (classe B) dans la Société détenue par Prufrock Investments II Limited, ayant son siège social à Kostaki Pantelidi, 1, Kolokasides Building, 3e étage, P.C. 1010, Nicosia, Chypre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE129514 ont été cédées au 6 août 2012 à MGP Artemis II S.à r.l., ayant son siège social à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157131.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP Artemis S.à r.l. SICAR: 3.599 parts de classe A

MGP Artemis II S.à r.l.: 1 part de classe A

MGP Artemis II S.à r.l.: 400 parts de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour Artemis Hermes S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante de classe A

Référence de publication: 2012102785/23.

(120141172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Cactus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 65.282.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 24 mai 2012

Sont nommés administrateurs:

- | | | |
|------------|---|--|
| - Monsieur | Maximilien dit "Max" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur-Délégué |
| - Monsieur | Laurent SCHONCKERT,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur-Directeur |
| - Madame | Doris LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employée privé,
Administratrice |
| - Madame | Danièle LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Femme au foyer,
Administratrice |

107450

- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Employé privé,
L-8050 Bertrange, Administrateur
Route d'Arlon (Belle Etoile)
- Monsieur Germain CLEENEWERCK, Employé privé,
L-8050 Bertrange, Administrateur
Route d'Arlon (Belle Etoile)

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012102914/35.

(120141096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

CommCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 5.007.150,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.053.

EXTRAIT

Le 6 août 2012, l'associé unique de la Société a approuvé le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise agréé de PriceWaterHouseCoopers pour la période du 30 juin 2012 au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102944/12.

(120140548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

metallic design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59D, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 101.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 août 2012.

Référence de publication: 2012102753/10.

(120141482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 86.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102766/10.

(120141248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Albatros Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.782.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 09 août 2012 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg au no. 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 août 2012.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012102801/14.

(120141090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Agri Renewable Fund Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.133.

—
Extrait de la Résolution circulaire du 3 mai 2012

Conformément à une réunion du conseil d'administration, le conseil d'administration prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jean Faber de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marco GASTALDI, né le 29.08.1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, à la fonction de membre du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012102767/20.

(120140759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.697.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 3 juillet 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Alpha Factoring S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 31 juillet 2012 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114697 et,

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012102771/16.

(120141399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102772/10.

(120140811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Aviare, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.435.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de Aviare S.A. tenue à Roulers (Belgique) en date du 11 juillet 2012

L'assemblée décide

1. de transférer le siège social à 1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), route d'Esch, 66;
2. d'accepter la démission des Baudouin de Vaucleroy, Willy Buysse et Claude Weber, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 11 juillet 2012;
3. de nommer avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs de la Société:
 - a. Monsieur Joseph M. LEBON, né le 7 mars 1951, domicilié à 8800 Roulers en Belgique, Izegemsestraat 126 et
 - b. les sociétés de droit belge SA OPEX GROUP, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises Belge sous le numéro 0466238418 et
 - c. SA INSURANCE INVESTMENTS, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises Belge sous le numéro 0473.186.586 ayant leur siège social à B-8800 Roeselare, Kwadestraat, 157, boîte 60 et 50, toutes deux représentées par Monsieur Joseph M. LEBON, né le 7 mars 1951, domicilié à 8800 Roulers en Belgique, Izegemsestraat 126, chacun pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018 et lorsque son successeur sera désigné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Aviare

Joseph M. Lebon

Un mandataire

Référence de publication: 2012103628/28.

(120141414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Charity & Investment Merger Arbitrage Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.813.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 13 juin 2012, de Madame Frédérique Barnier-Bouchet en qualité d'Administrateur,
- de renouveler les mandats de Madame Catherine Berjal, de Madame Anne-Sophie D'Andlau et de Monsieur Jean-Claude Koch en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Charity & Investment Merger Arbitrage Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012102899/19.

(120140963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Assurances-Conseils Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 76, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.810.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2012

Monsieur le Président rappelle que la société a appris avec beaucoup de tristesse le décès d'un de ses administrateurs, Monsieur André HUBSCH.

Comme le nombre minimum d'administrateurs est maintenu, il n'est pas décidé de procéder à son remplacement.

Référence de publication: 2012102823/11.

(120140911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Nordic Lime Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

London Opportunities Norway AS, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Norway, having its registered office at c/o ABG Sundal Collier Real Estate AS, Munkedamsveien 45 Vika Atrium, 0115 Oslo, Norway, and registered with the Bronnoysund Register under number 991939 164, here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 16th of July 2012;

FOCO London AB (Aktiebolaget Grogrunden nr 2756), a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Ernst & Young AB, 401 82 Göteborg Sweden and registered under organisation number 556846-0926, here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 19th of July 2012; and

Afsnee i Stockholm AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Arvidsson, Grev Magnigatan 14, 114 55 Stockholm, Sweden and registered under number 556897-2656, here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 17th of July 2012;

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I^{er} . - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er} . Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Nordic Lime Street Lux S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the

Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at four hundred twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 412,500.-) represented by four hundred twelve thousand five hundred (412.500) shares each with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Chapter V. - Business year**Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

London Opportunities Norway AS	214,500 Shares
FOCO London AB	148,500 Shares
Afsnee I Stockholm AB	49,500 Shares
Total:	412,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of four hundred twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 412,500.-) corresponding to a share capital of four hundred twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 412,500.-) represented by four hundred twelve thousand five hundred (412,500) shares each with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.00).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Geoffrey ROBERTS, born on October 23, 1970 in Chelmsford, United Kingdom professionally residing at 120 Moorgate, London EC2M 6UR, United Kingdom, is appointed as Manager;

- Mr. Bruno BAGNOULS, born on May 9, 1971 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Manager;

- Mr. Alan DUNDON, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Manager;

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

London Opportunities Norway AS, une limited liability company régie par les lois du Royaume de Norvège, ayant son siège social au c/o ABG Sundal Collier Real Estate AS, Munkedamsveien 45 Vika Atrium, 0115 Oslo, immatriculé auprès du Bronnoysund Register, sous le numéro 991939 164, ici représentée par M. Jean-Paul Schmit, employé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 juillet 2012; et

FOCO London AB, une limited liability company régie par les lois du Royaume de Suède, ayant son siège sociale au c/o Ernst & Young AB, 401 82 Göteborg Sweden, immatriculé sous le numéro 556846-0926 ici représentée par M. JeanPaul Schmit, employé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 juillet 2012; et

Afsnee i Stockholm AB, une limited liability company régie par les lois du Royaume de Suède, ayant son siège sociale au c/o Arvidsson, Grev Magnigatan 14, 114 55 Stockholm, Royaume de Suède, immatriculé sous le numéro 556897-2656, ici représentée par M. Jean-Paul Schmit, employé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 juillet 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Nordic Lime Street Lux S.à r.l" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre cent douze mille cinq cents livres sterling (GBP 412.500,-) représenté par quatre cent douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

London Opportunities Norway AS	214.500 Parts Sociales
FOCO London AB	148.500 Parts Sociales
Afsnee I Stockholm AB	49.500 Parts Sociales
Total:	<u>412.500 Parts Sociales</u>

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme quatre cent douze mille cinq cents livres sterling (GBP 412.500,-) correspondant à un capital de quatre cent douze mille cinq cents livres sterling (GBP 412.500,-), représenté par quatre cent douze mille cinq cents Part Sociales (412.500) ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euro (EUR 1.900,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris, par les résolutions suivantes:

1- Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Geoffrey ROBERTS, né le 23 octobre 1970 à Chelmsford, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 120 Moorgate, London EC2M 6UR, United Kingdom, nommé en tant que gérant;

- Monsieur Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy, Metz, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé en tant que gérant;

- Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé en tant que gérant;

2- Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35118. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 06 août 2012.

Référence de publication: 2012101736/449.

(120138961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Alura Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.569.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique:

En date du 5 juin 2012, l'actionnaire unique décide:

- de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'approbation par l'actionnaire unique des comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012:

* Madame Anne Marechal, Administrateur

* Mr. Marcus Fedder, Administrateur

* Mr. Christian Cadé, Administrateur

- de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT S. à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'approbation par l'actionnaire unique des comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012:

A l'issue de ces résolutions, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs:

– Madame Anne Marechal, 15/17 rue scribe, F-75009, Paris

– Mr. Marcus Fedder, 20, Belgrave Mews West, GB-SW1X 8 HT, Londres

– Mr. Christian Cadé, 28, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102774/26.

(120140828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Bimon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.731.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert FIERENS, bijoutier, né le 4 août 1955 à Anvers (Belgique) demeurant au 59, Berenbroekstraat, 3500 Hasselt (Belgique).

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Bimon S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente en détail et en gros, l'importation, l'exportation, la promotion d'articles de bijouterie, orfèvrerie et horlogerie.

La société aura également comme objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
- Monsieur Robert FIERENS, prénommé.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 114.190.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Fierens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34905. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102062/183.

(120140481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Rito Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.505.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne), le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3.- Monsieur Giovanni Marco dit Gianni MONACELLI, agent immobilier, né le 23 octobre 1957 à Differdange, demeurant à L-3383 Noertzange, 15, Cité Beaulieu, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4.- Monsieur Romain DELFELD, agent immobilier, né le 18 décembre 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2115 Luxembourg, 27, rue du Neuf Septembre, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes déclarent être les seuls associés de la société «RITO S.à r.l.», ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 100505, constituée par acte du notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 665 en date du 29 juin 2004 (la «Société») et que l'ordre du jour est le suivant:

- transférer le siège social de la Société L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
- modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts de la Société.

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

107466

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 2 (1^{ère} phrase) des statuts:

Art. 2. (1^{ère} phrase). "Le siège social est établi dans la commune de Strassen".

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juillet 2012. LAC / 2012 / 36215. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102556/52.

(120140382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Am Stadtpark GP Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.125,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.207.

Extrait rectificatif du document déposé au registre de commerce en date du 07/08/2012 sous la référence L120139565

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 27 juillet 2012 au siège de la Société que les Gérants suivants sont bien dûment nommés et maintenus en fonction et que Monsieur Michael Abraham n'a pas été nommé aux fonctions de gérant unique de la Société.

Dès lors, la composition du Conseil de Gérance demeure comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A, ayant son adresse professionnelle 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg
- Benoit Bauduin - Gérant A, ayant son adresse professionnelle 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg
- Brenda Monaghan - Gérant A ayant son adresse professionnelle 1 Curzon Street, 5th Floor, W1J5RT Londres, Royaume-Uni
- Patrick Moinet - Gérant B, ayant son adresse professionnelle 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg
- Luc Géronal - Gérant B, ayant son adresse professionnelle 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 8 août 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012102776/22.

(120140661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Autumn Leaves S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 août 2012.

En date du 9 août 2012, l'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Monsieur Patrick WILWERT, né le 30.07.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102831/13.

(120141458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

ACF III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012102792/10.

(120140810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Morland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 74.836.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MORLAND S.A., avec siège social au 12 rue de la Gare, L – 7535 Mersch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74836, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 22 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 479 du 6 juillet 2000 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 520 du 3 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Arend, demeurant professionnellement au 12, rue de la Gare L-7535 Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Wikin-Hansen demeurant professionnellement au 12, rue de la Gare L-7535 Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Carine Murges, demeurant professionnellement au 12, rue de la Gare L-7535 Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de trois classes d'administrateurs A, B et C et modification subséquente de l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société.

2. Modification du pouvoir de représentation de la Société et en conséquence de l'article de 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: La société est engagée en toutes circonstances (i) par la signature individuelle d'un administrateur de la classe A, (ii) ou par la signature conjointe d'un moins un administrateur de la classe B et d'au moins un administrateur de la classe C, (iii) ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué appartenant à la classe A d'administrateurs ou (iv) par la signature conjointe d'un administrateur-délégué appartenant à la classe B d'administrateurs et d'un administrateur-délégué appartenant à la classe C d'administrateurs, (v) sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

3. Répartition des administrateurs en place dans les classes A (Monsieur Nico AREND et Monsieur Carlo FISCHBACH), B (Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et Monsieur ALY GEHLEN) et C (Monsieur Laurent FISCHBACH).

4. Ajout de deux nouveaux paragraphes en fin de l'article 8 dont le texte est le suivant: Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 1.260 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer trois classes d'administrateurs A, B et C.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 6. §1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, répartis en trois classes d'administrateurs A, B et C, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Ils sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de représentation de la société et en conséquence l'article de 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances (i) par la signature individuelle d'un administrateur de la classe A, (ii) ou par la signature conjointe d'un moins un administrateur de la classe B et d'au moins un administrateur de la classe C, (iii) ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué appartenant à la classe A d'administrateurs ou (iv) par la signature conjointe d'un administrateur-délégué appartenant à la classe B d'administrateurs et d'un administrateur-délégué appartenant à la classe C d'administrateurs, (v) sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de répartir les administrateurs actuellement en fonction dans les classes A, B et C comme suit:

Monsieur Nico AREND et Monsieur Carlo FISCHBACH comme administrateurs de classe A, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018:

Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et Monsieur Aly GEHLEN, comme administrateurs de classe B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018:

Monsieur Laurent FISCHBACH, en qualité d'administrateur de classe C, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Monsieur Nico AREND et Monsieur Carlo FISCHBACH sont ainsi administrateurs délégués appartenant à la classe A d'administrateurs; Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et Monsieur Aly GEHLEN ainsi administrateurs délégués appartenant à la classe B d'administrateurs et Monsieur Laurent FISCHBACH administrateur délégué appartenant à la classe C d'administrateurs.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter deux nouveaux paragraphes en fin de l'article 8 des statuts de la Société dont le texte est le suivant:

Avant dernier et dernier paragraphes de l'article 8:

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico Arend, Sylvie Wikin-Hansen, Carine Murges, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2012. LAC / 2012 / 35932. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102448/117.

(120140269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Anh-My S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.093.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2012

Est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN:

- Monsieur Albert JOURNO, demeurant au 11 bis, rue Albéric Magnard, F - 75016 Paris, France.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102777/15.

(120140868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Orion European Alnilam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.216.

Extrait des résolutions de l'associé unique d'Orion European Alnilam S.à r.l. du 27 juin 2012

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de six ans:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-lès-Bains (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-lès-Bains (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);

- Monsieur Ronald de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European Alnilam S.à r.l.

Référence de publication: 2012103371/30.

(120141557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Biaggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.480.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 1^{er} mai 2012, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
Titan Equity Group LLC	
Vcorp Services LLC, 1811 Silverside Road, DE 198104345, Wilmington, Delaware,	
Etats-Unis	4.688 parts sociales
Diamond Equities LLC	
1435 Rancho Road, Arcadia, CA 91006, Etats-Unis	4.688 parts sociales
Hung Mei-Hui	
5/F, No 28, Zhongshan N. Road, RC-111 Taipei City	1.876 parts sociales
Liu Yuan-Ming	
3F, No 18 Songzhi Road, RC-110 Taipei City	1.248 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012102849/22.

(120140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Antargaz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.186.

L'assemblée générale ordinaire de la Société du 10 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Guy Van Cauwenbergh;

- Eric Naddéo;

- George Sciberras; et

- Lieven Busschaert.

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'assemblée générale ordinaire de la Société du 10 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet PriceWaterHouseCoopers.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09/08/2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012102778/20.

(120140955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Aon Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.685.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte rectificatif reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2012 enregistré à Luxembourg le 04 juillet 2012, une rectification de l'erreur purement matérielle survenue dans la première phrase du point (iv) de la première résolution dans l'acte notarié du 23 mai 2012 de la société anonyme «Aon Holdings Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 168.685, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 7 août 2012 (L120139384), comme suit:

«(iv) deux milliards cent quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante (2.115.688.560) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) ("Apport 4") détenues par l'Associé Unique dans «Aon Finance Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.209, représentant un apport d'un montant agrégé de deux milliards cent millions US Dollars (USD 2.100.000.000,-).»

Les effets de l'acte rectificatif débutent le 28 juin 2012.

Luxembourg, le 08 août 2012.

Pour avis sincère et conforme

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31199. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 août 2012.

Référence de publication: 2012102779/27.

(120140866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

St. James International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 158.110.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trente et un juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit italien "Milano Fiduciaria S.r.l.", établie et ayant son siège social à I-20100 Milan, Via Correggio 3 (Italie),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "St. James International Investments S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158110, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 638 du 5 avril 2011;

b) Que le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

d) Que la partie comparante, agissant comme associé unique (l'Associé Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Associé Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Associé Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à son profit;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les gérants actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Associé Unique pourra procéder à l'annulation du registre des associés de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102581/50.

(120140294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Extrait des résolutions du conseil d'administration:

En date du 27 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission, avec effet au 27 juin 2012, de Monsieur Martin Hermanns-Couturier de son poste d'Administrateur de la Société;

- de coopter Monsieur Peter Spinnler, demeurant professionnellement au 39, rue Jules Wilhelm, L-2728 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, sous réserve du Nihil Obstat de la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, en remplacement de Monsieur Martin Hermanns-Couturier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012102781/16.

(120141229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.
